



COMPTE RENDU du CHSCT du 13 mai 2022

Boudu douanier

Nous espérons que ce compte rendu vous trouve en bonne santé, physique et morale. Bon et prompt rétablissement à ceux qui souffrent, ainsi qu'à leurs très proches.

Chaleur et sécheresse dans les services

Allez, cette fois on assume une forme de corporatisme et on ne parlera que de la boutique...

2 points importants concernaient des brigades douanières à l'ordre du jour très (trop? Même le Président en a convenu...) fourni.

Si nous vous présentons ci-dessous les démarches entreprises par le CHSCT et la Direction Interrégionale de Montpellier, nous nous en tiendrons uniquement aux débats concernant l'organisation du travail et les moyens de ces 2 brigades. Le reste appartient aux collègues concernés et nous communiquerons directement avec eux s'ils le souhaitent.

I-Brigade d'Ax les Thermes

La psychologue du travail de la Direction Interrégionale a présenté en séance les conclusions du travail qu'elle a mené avec les agents de la brigade. Quelle n'a pas été notre surprise (ou pas...) en apprenant que le Directeur Interrégional avait interdit la communication de ce rapport aux représentants du personnel avant la séance... Devant ce déni absolu des règles du dialogue social, vos représentants ont unanimement exigé par délibération la copie de ce rapport, mais nous savons bien que le but était de nous empêcher de préparer la séance et de poser des questions dérangeantes. La tentation tyrannique est décidément proportionnelle aux entournures qui gênent.

En même temps, vu le contenu du rapport, on excuse pas hein, mais on comprend le vent de panique qui a parcouru la DI. Le constat de la psychologue nous a paru clair: l'organisation du travail pèse sur les agents depuis longtemps, l'administration a laissé pourrir la situation et toute la brigade, encadrement compris, récolte les fruits gâtés. Cela fait longtemps que nous dénonçons le discours à chaque fois insupportable de l'administration, qui "charge" des supposées brebis galeuses, pour échapper à ses responsabilités. Clairement la psychologue a identifié d'autres leviers, ça porte sans doute mieux quand c'est pas les syndicats qui le disent...

Pour ce qui nous concerne, ce rapport nous conforte dans ce que nous dénonçons là et souvent ailleurs de façon récurrente: le manque de moyens humains et matériels, l'absence de formation, l'hypocrisie de la culture du chiffre quoiqu'il en coûte (tiens?), le flou organisationnel savamment entretenu, ça vous flingue une brigade à petits feux. Ou gros bouillons...

Les représentants du CHSCT se sont également rendus à Ax et nous y avons constaté, matériellement parlant, que beaucoup d'équipements manquaient ou souffraient de manque d'entretien (précision: non imputable aux agents), le point va être fait avec l'appui de l'inspecteur ISST.

En tout cas, s'il est un constat unanime, c'est que cette brigade évolue dans un contexte très difficile: secteur dangereux sur la route et en montagne, hiver rude, hostilité locale envers des agents vite "repérés".

Surtout, les comportements se durcissent et les dangers s'accroissent. Et on sait pas si les trafiquants locaux font eux aussi un bilan annuel, mais on a bien peur qu'il soit plus reluisant que le bilan douanier...

Après ces 2 rapports, plusieurs solutions ont été proposées et discutées, nous verrons bien si l'administration est enfin capable de prendre ses responsabilités et arrête de faire l'autruche. Nous sommes sûrs que tous nos collègues font ce qu'ils peuvent et sont prêts à bien des efforts et nous espérons juste que ces démarches permettront d'améliorer leurs conditions de santé et sécurité au travail.

II- Brigade de Tarbes

Que dire ici sur cette brigade qui n'a déjà été longuement et souvent exposé? Cela fait maintenant des années que les conditions de travail exécrables de nos collègues sont dénoncées, combattues, présentées à l'administration...

Résultat? Rien.

Alors, comme on est persévérants à la CGT (j'en ai entendu, au fond, dire bourrins...), on remet 100 fois sur l'ouvrage, parce que les agents derrière sont encore et toujours les dindons de la farce. Nous sommes donc à l'initiative d'une visite d'une délégation du CHSCT en février dernier en compagnie de l'ISST compétent et nous avons présenté lors de ce CHSCT le rapport sur cette visite.

Nous n'avons pas été surpris, nos collègues nous avaient prévenus. Mais quand même, entre des locaux où l'insalubrité le dispute à l'exiguïté, sans fenêtre, le manque d'effectifs et de matériel qui oblige à prioriser les missions, comment peut-on encore procrastiner?

Les agents ne peuvent plus travailler correctement dans ces conditions: toilettes publiques de hall de gare, VMC à la Trainspotting, salle de réunion dans un vestiaire, salles de retenue à 15km, on vous fait pas le tour y'a de quoi écrire un livre... Ajoutez là-dessus le manque d'effectifs, des avions charters ou industriels qui atterrissent régulièrement en dehors des heures d'ouverture et de présence officielles et la situation devient vite intenable.

Alors pourquoi tarder autant ? les sous, ma bonne dame, les sous... Entre un gestionnaire de l'aéroport peu compréhensif et une direction interrégionale qui doit trouver que Tarbes c'est bien loin, le moins qu'on puisse dire c'est que personne ne se bouscule au portillon pour faire évoluer les choses. Nous invitons donc notre administration à entrer enfin dans la danse, elle ne pourra pas indéfiniment cacher derrière le gestionnaire de l'aéroport son absence de volontarisme coupable.

Pour autant, le constat partagé des OS et de l'inspecteur ISST, c'est que, soit par un relogement dans l'enceinte de l'aéroport, soit par un relogement extérieur, il est urgent et incontournable que les agents puissent au moins exercer leur mission Schengen dans des conditions acceptables d'hygiène et de sécurité. Nous l'avons écrit officiellement, nous attendons la réponse et surtout des actes.

III-La demande forte de stages de conduite spécifiques surveillance

La CGT, après avoir été contactée par beaucoup d'agents de presque toutes les brigades de Midi Pyrénées, a rappelé ici le devoir de formation hygiène et sécurité qui incombe à tout employeur. S'il est une absence criante dans la formation surveillance, c'est bien la formation à la conduite spécifique, que l'on soit au taquet sur des petites routes enneigées, défoncées ou pied au plancher sur l'autoroute.

D'autant plus quand, en Occitanie, ont lieu des groupes de travail sur l'évolution dangereuse des oppositions à fonction lors des contrôles route notamment.

D'autant plus quand les autres agents de l'interrégion ont pu bénéficier ces dernières années de ces formations conduite rapide et conduite en route dégradée. Pas les nôtres, il paraît selon la DI que l'appel d'offres est terminé, bla bla bla...

On va pas vous faire le coup des chouchous, hein, mais quand même nos collègues de Midi pyrénées commencent à se demander à quoi ça sert de se décarcasser...

Nous avons donc proposé et obtenu à l'unanimité une délibération du CHSCT pour que la DI nous réponde officiellement. Et vu qu'on est des éternels optimistes, on espère faire avancer pour de vrai ce dossier dans l'intérêt de tous nos collègues.

Des actes là aussi.

IV Divers

-La circulaire DGAFP sur le télétravail a décidément du mal à passer chez certains chefs de service douaniers, qui utilisent la trop fameuse notion de nécessité de service pour réduire à l'excès le temps de télétravail. La tendance a été observée au centre d'expertise de Blagnac et nous avons demandé au directeur des Douanes d'y être attentif.

-Nous avons noté également la pratique nouvelle consistant à refuser des aménagements de poste préconisés par les médecins du travail et qui concernent le télétravail. Certes des particularités sont toujours observables, mais nous avons alerté les représentants des administrations sur les inévitables responsabilités qui résulteraient de décisions purement administratives entraînant des accidents ou des incidents nés de ces refus d'avis médicaux, au seul nom de la nécessaire cohésion des services. Nous rappelons à tous les agents que ces refus sont des décisions administratives opposables contre lesquelles ils peuvent exercer un recours...

-Notre collègue expert G.Crabol nous a présenté fort efficacement l'utilisation du camion SIRM, cet outil qui permet d'emporter dans une fourgon de douane une machine à rayon x du type "PASSAGIX" que vous avez tous vu en prenant l'avion et à travers lequel passent les bagages. De cette présentation et des remontées que nous avons eues est ressorti le constat que, s'il peut s'avérer utile en milieu aéroportuaire, pour le contrôle rapide du fret express ou d'un bus de passager, les contraintes opérationnelles (pas de vent, pas de pluie, terrain plat), la nécessité de disposer de 2 voire 3 agents opérateurs et donc de services à 5 minimum, l'impossibilité de contrôler des camions ou l'inutilité pour le contrôle des véhicules de tourisme, limitent son intérêt. La parole est à ceux qui s'en servent, les avis sont partagés et pour tout vous dire, on a pas une opinion tranchée non plus. Laissons-lui donc, avec la meilleure volonté possible, le bénéfice du doute.

*N'hésitez pas à contacter vos représentants SNAD-CGT au CHSCT31,
Christophe Pagès et Christophe Ribouleau*

délibérations CHSCT 31 du 13 mai 2022

Nous représentants du personnel du CHSCT31 constatons, à la suite des divers travaux passés et en cours du comité local, du comité technique des services déconcentrés de la direction Interrégionale des Douanes de Montpellier, du CHSCTM mais aussi de l'expérimentation LABAURA menée par la Direction interrégionale des Douanes d'Auvergne Rhône Alpes comme des informations recueillies auprès des agents des douanes de l'ensemble de la direction régionale de Toulouse, que les agents des Douanes affectés à des missions routières sont de plus en plus souvent exposés à des dangers graves et imminents dans le cadre des oppositions à fonction et notamment des passages de vive force et poursuites qui en résultent.

Compte tenu des responsabilités générales de l'employeur en matière de formation à la sécurité des agents, devant l'absence de formation initiale aux dangers de la conduite rapide (poursuite) et de la conduite sur route dégradée (routes gelées- réseau secondaire), **nous demandons qu'à l'instar de ce qu'elle a mené les dernières années pour ses autres agents, la Direction interrégionale des Douanes de Montpellier finance une formation locale sur les lieux les plus adaptés à la situation géographique de chaque brigade, à ces types de conduite.**

Nous demandons à M. le Directeur Interrégional des Douanes d'étudier la faisabilité de ce projet pour que le comité soit informé par son Président des suites données dans le délai de 2 mois prescrit par les dispositions de l'article 77 du Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.
